

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

PARTENARIAT POUR
LES FORETS DU
BASSIN DU CONGO

**QUATRIEME REUNION DU CONSEIL DU
PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU
CONGO
(PFBC)**

ALLOCUTION D'OUVERTURE

Prononcée par

Monsieur Henri DJOMBO,

Ministre d'Etat,

Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Brazzaville, 1^{er} juin 2011

Monsieur le Ministre d'Etat, Facilitateur du Royaume de Belgique du Partenariat pour le Bassin du Congo, Président de la 4^{ème} Réunion du Conseil du PFBC,

Madame la Ministre du Tourisme et de l'Environnement de la République du Congo,

Madame la Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo,

Madame la Secrétaire Générale Adjointe de la CEEAC,

Monsieur l'Ambassadeur représentant la Ministre des Terres et des Forêts de la République du Rwanda, Présidente en exercice de la COMIFAC,

Madame la Directrice Régionale Afrique du PNUE,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques,

Monsieur le Maire de la Ville de Brazzaville,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,

Mesdames et Messieurs les Membres Représentants des Collèges du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un privilège pour moi de prendre la parole à cette tribune, pour prononcer l'allocution d'ouverture officielle de la 4^{ème} Session ordinaire du Conseil du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, placé actuellement sous la Facilitation du Royaume de Belgique.

À nos hôtes venus de différents pays d'Afrique Centrale, d'Europe et des Etats-Unis d'Amérique, je voudrais, une fois encore, souhaiter la bienvenue et un agréable séjour à Brazzaville, et les remercier de leur présence à ce Conseil.

Je remercie tout particulièrement Monsieur François-Xavier de DONNEA, Ministre d'État, Facilitateur du Royaume de Belgique du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, de m'avoir associé à cette réunion, en ma qualité d'ancien Président du Comité Technique Spécialisé de l'Agriculture, du Développement Rural, de l'Eau et de l'Environnement de la Commission de l'Union Africaine. Qu'il reçoive mes sincères félicitations pour sa nomination à la tête du PFCB autant que je lui souhaite courage et succès dans ses missions.

En effet, j'ai exercé le tout premier mandat dudit CTS, de 2015 à 2017. Ma mission a consisté à opérationnaliser le CTS qui est l'un des derniers créés au sein de la CUA, conformément à la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine prise au Sommet de Malabo en 2011. Ainsi, j'ai fait adopter le Règlement Intérieur du Comité et mis en place les cinq sous-comités suivants :

- Le Sous-Comité sur l'Agriculture, le Développement Rural, l'Elevage et la Pêche ;
- Le Sous-Comité sur l'Environnement et les Ressources Naturelles ;
- Le Sous-Comité sur la Météorologies, le Changement Climatique et la Réduction des Risques de Catastrophes ;
- Le Sous-Comité sur l'Eau et l'Assainissement ;
- Le Sous-comité Faune et Flore.

Au cours de notre mandat, nous avons examiné un certain nombre de dossiers émergents en Afrique, tels que les terres, les ressources naturelles, le changement climatique, la météorologie, la réduction des risques de catastrophes, l'eau et l'assainissement.

Mesdames et Messieurs,

Après 16 ans d'existence, le Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo a fait du chemin et sa famille n'a pas cessé de grossir. Le but visé par cette union est la conservation de la biodiversité, la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, la lutte contre le changement climatique et la réduction de la pauvreté dans les pays de l'Afrique centrale, tout en promouvant les droits fondamentaux des peuples bénéficiaires des ressources naturelles, ainsi que leur adhésion à la nécessité de concilier les besoins de développement avec les exigences de la conservation à travers ce cadre de coopération internationale.

Mesdames et Messieurs,

Le Congo est honoré à cette quatrième session du Conseil du PFBC où des présentations ont été faites sur les activités du Ministère de l'Economie Forestière, ainsi que sur le Fonds Bleu du Bassin du Congo et la Commission Climat d'Afrique Centrale, initiatives portées par le Président Denis SASSOU-N'GUESSO, depuis la 22^{ième} COP à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, tenue à Marrakech en novembre 2016 et par la Réunion extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays africains en janvier 2017. Ainsi le Fonds Bleu va constituer, avec les mécanismes existants comme le fonds vert climat, une nouvelle source de financement des activités liées à l'adaptation et à l'atténuation dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat, qui interviendra à partir de 2020.

Mesdames et Messieurs,

La République du Congo a organisé en 2015, à Brazzaville, la Conférence Internationale sur l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite des produits et ressources de la Faune et de la Flore sauvages d'Afrique. La Déclaration de Brazzaville et une stratégie de lutte avaient été adoptées. C'est ainsi que la stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore fut approuvée par les Chefs d'Etat au Sommet de l'Union Africaine de janvier 2017 et demandé aux Communautés Économiques Régionales de s'approprier cette stratégie et de la faire mettre en œuvre au niveau de leurs pays membres. La réunion des Ministres des forêts, de l'environnement et de l'agriculture tenue à Ndjamena en octobre 2017 a retenu l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA), créée en 1981 à Libreville, comme l'instrument approprié pour la mise en œuvre de cette stratégie en Afrique Centrale et décidé de redynamiser cette organisation dont la présidence en exercice est assurée par la République Du Congo.

Mesdames et Messieurs,

Les différentes initiatives engagées dans le cadre de la coopération sous-régionale sur la faune ont convergé vers la lutte contre le braconnage. De nombreux partenaires y ont affecté des moyens financiers importants, cependant les ressources attendues restent insuffisantes au regard des besoins du terrain. Les moyens financiers nécessaires pour l'action environnementale ne cessent de croître et d'appeler un effort accru des gouvernements des pays de la sous-région, des donateurs, des bailleurs de fonds en vue d'y faire face. Il convient donc de continuer à y mettre un accent particulier au niveau du PFBC en vue de mobiliser et de lever des fonds importants au profit de l'initiative du Bassin du Congo.

Hier Ministre de l'Economie Forestière du Développement durable et de l'environnement, aujourd'hui Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, nous poursuivons notre engagement dans la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

C'est pourquoi, dans le cadre du développement agricole, nous initions et envisageons de développer les cultures pérennes en savane, notamment le palmier à huile, le cacaoyer et l'anacardier, en vue de limiter la déforestation au titre des Contributions Déterminées au niveau National. A cet effet, le Congo a adhéré à l'Initiative pour l'Huile de Palme durable en Afrique.

Concernant les cultures vivrières, il s'agira de soutenir la recherche agronomique en vue de développer les variétés plus productives et de lutter contre les pertes post-récoltes.

C'est ici l'occasion de solliciter l'appui du PFBC, en tant que partenaire, pour lever au niveau international les fonds dédiés au climat, aux eaux et aux océans afin de permettre ou de faciliter la mise en œuvre des activités relatives à l'Accord de Paris, et en particulier celles identifiées dans la Contribution Déterminée au niveau National.

Je déclare ouverts, les travaux de la quatrième session du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo,

Je vous remercie de votre attention.

